

Décision

Générale

colonial

Décision n° 232 Décisions concernant les Services Etat.

n° 232

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date de publication
17 février 1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Hizam Ghaleb, citoyen français, C.I.F. n° 627, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir la moitié d'un immeuble sis à Djibouti, place Rimbaud, et immatriculé au Livre foncier sous le n° 149 au nom de MMMohamed et Saïd Salem Mouti.